

Nouvelles zones de stationnement résidentiel sur voirie

en centre-ville de Poitiers



0 N° espaces résidents
 P Parkings payants
 P Parkings gratuits

Les espaces résidentiels délimitent les zones dans lesquelles les résidents peuvent se garer en se faisant établir un droit de stationnement résidentiel. Ce "droit de stationnement" leur permet de se garer sur les places payantes dans les zones qui leur sont attribuées (sauf exception) grâce à un abonnement mensuel ou un paiement à la journée.

Espace résidentiel 1	Espace résidentiel 2	Espace résidentiel 3	Espace résidentiel 4
20€ / mois ; 2€ / jour	14€ / mois ; 1€ / jour	14€ / mois ; 1€ / jour	14€ / mois ; 1€ / jour

Stationnement possible dans l'espace résidentiel 2

Stationnement possible dans l'espace résidentiel 2

Rappel : sur ces zones, le stationnement est autorisé uniquement sur les emplacements matérialisés.